

à Royan
à rappeler
répondre
3. A.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SOUS-PREFECTURE

COMMUNE de ROYAN

11 JUN 1949

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Juin 1949 194

L'an mil neuf cent quarante neuf, le 29 du mois de Juin, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI ch. Maire, en session ordinaire extraordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1949.

Etaient présents : MM. REGAZONI, Rochedereux, Chamboulan, Frugnaud, Melle Rikovsky, M. Haudet, Bouchet, Fouquet, Main, Reutin, Jacquet, Council Deseq, Sougnat, Dufour, Brotreau

Représentés : M. Guillaud, par M. Sougnat
M. Péraudeau par M. Chamboulan

Absents : MM. M. Bujard par M. Sougnat
M. Chollet par M. Rochedereux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Council, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Société "Les Louettes" organise pour le 3 une manifestation musicale et sportive

APPROUVÉ

Le 26 JUILLET 1949

Pour le Maire,
Le Secrétaire

Logo



Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Le vote a eu lieu au
n public, établie à
a la désignation de
ste (Art. 51 de la loi
vriil 1884).

tionner à la suite
e qu'ils a empêché
er (Art. 57 de la loi
ipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]